

Elior vous accompagne dans
le développement de vos compétences.
Les modalités pratiques vous seront
communiquées prochainement.
Si vous avez des questions rapprochez vous
de votre service RH ou Formation.



www.moncompteformation.gouv.fr

A PARTIR DE 2015

Mon DIF évolue et je bénéficie d'un CPF

Compte Personnel de Formation



Le CPF est limité à certaines formations,
la liste est disponible sur :
www.moncompteformation.gouv.fr